



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



200-INSPI

CIB  
N° 65223

Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse  
Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde  
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

cibc@skynet.be

CONFIDENTIEL

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <i>11114.8.27119</i>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <i>J.M. F</i>
Date du Contrôle : <i>17.8.2014</i>	N°TVA/N°C.Ident. : <i>0833 34 1549</i>
Propriétaire (Nom-Prénom) :	Adresse de l'installation : <i>Ville des Pierres 1000 Bruxelles 214</i>
Adresse : <i>H/C</i>	

### 1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

### 2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.  
 Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

### 3) TYPE D'INSTALLATION : *1999-1113*

Unité d'habitation  Parties communes  Autres : ..... , soumise à :  l'Art.86  l'Art.87 du RGIE.  
Distributeur : *0073* Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *230/230* V.

Alimentation tableau principal : ..... X ..... mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : ..... A. ( In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : ..... X ..... mm<sup>2</sup>. Interr-Sect.Général : *350mm²/163* A.

Nombre de tableaux : ..... Nombre de circuits terminaux : *12* R<sub>E</sub> = *13* Ω R<sub>GEN</sub> = *2,5* MΩ.

Type prise de terre :  boucle  piquets - .....

Défenseurs	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés
	<i>63</i>	<i>3</i>	<i>0,3</i>	<i>1000</i>	<i>63</i>	<i>7</i>	<i>0,07</i>	<i>5</i>				

### 4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections

### 5) MANQUEMENTS :

<i>Manquant</i>	<i>Manque de protection pour les circuits de l'électricité domestique</i>
<i>Notes : Rappel à l'agent</i>	<i>Manque de protection pour les circuits de l'électricité domestique</i>
<i>Manque de protection pour les circuits de l'électricité domestique</i>	

### 6) NOTES :

- Le différentiel général :  était plombé.  n'a pu être plombé.  a été plombé.  n'est pas plombable.  absence de différentiel.
- Les schémas :  ont été signés.  n'ont pas été signés.  absence de schémas.
- Installation  plomberie  sanitaire :  non réalisée(s) au jour du contrôle.  Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

### 7) CONCLUSION :

- **L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : *5-10-29*
- **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

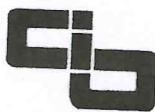
- **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur  
Pour CIB: *107373*

Date d'émission :

*11.8.14*

Nom/signature du demandeur  
Pour réception,



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B

N° 65223

Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse  
Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde  
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières  
T.V.A. BE 0406.671.312

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80  
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88  
cibc@skynet.be

CONFIDENTIEL

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 11114.8.27.19.

Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : J M. F

Date du Contrôle : 27.8.2014

N°TVA/N°C.Ident. : 0833341549.

Propriétaire (Nom-Prénom) :

Adresse de l'installation : Rue des Picardes  
1000 Bruxelles 214

Adresse : MC

### 1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

### 2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

### 3) TYPE D'INSTALLATION : 1999-A13

Distributeur :  Unité d'habitation  Parties communes  Autres : ..... , soumise à :  l'Art.86  l'Art.87 du RGIE.

Alimentation tableau principal : 400V X 400 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 50 A. (In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : 100A X 100A mm<sup>2</sup>. Interr-Sect.Général : 200A 163 A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 12 R<sub>E</sub> = 13Ω R<sub>GEN</sub> = 2,1 MΩ.

Type prise de terre :  boucle  piquets -

Déferrétiels	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés
	63	3	0.3	63	63	7	0.07	5				

### 4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
Vois	Shem	unuscey			

### 5) MANQUEMENTS :

Manque : Réglementation place  
Mise en place

### 6) NOTES :

- Le différentiel général :  était plombé.  n'a pu être plombé.  a été plombé.  n'est pas plombable.  absence de différentiel.
- Les schémas :  ont été signés.  n'ont pas été signés.  absence de schémas.
- Installation  plomberie  sanitaire :  non réalisée(s) au jour du contrôle.  Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

### 7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : 5-1029
- L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

**Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur  
Pour CIB,

107373

Date d'émission :

27-8-14

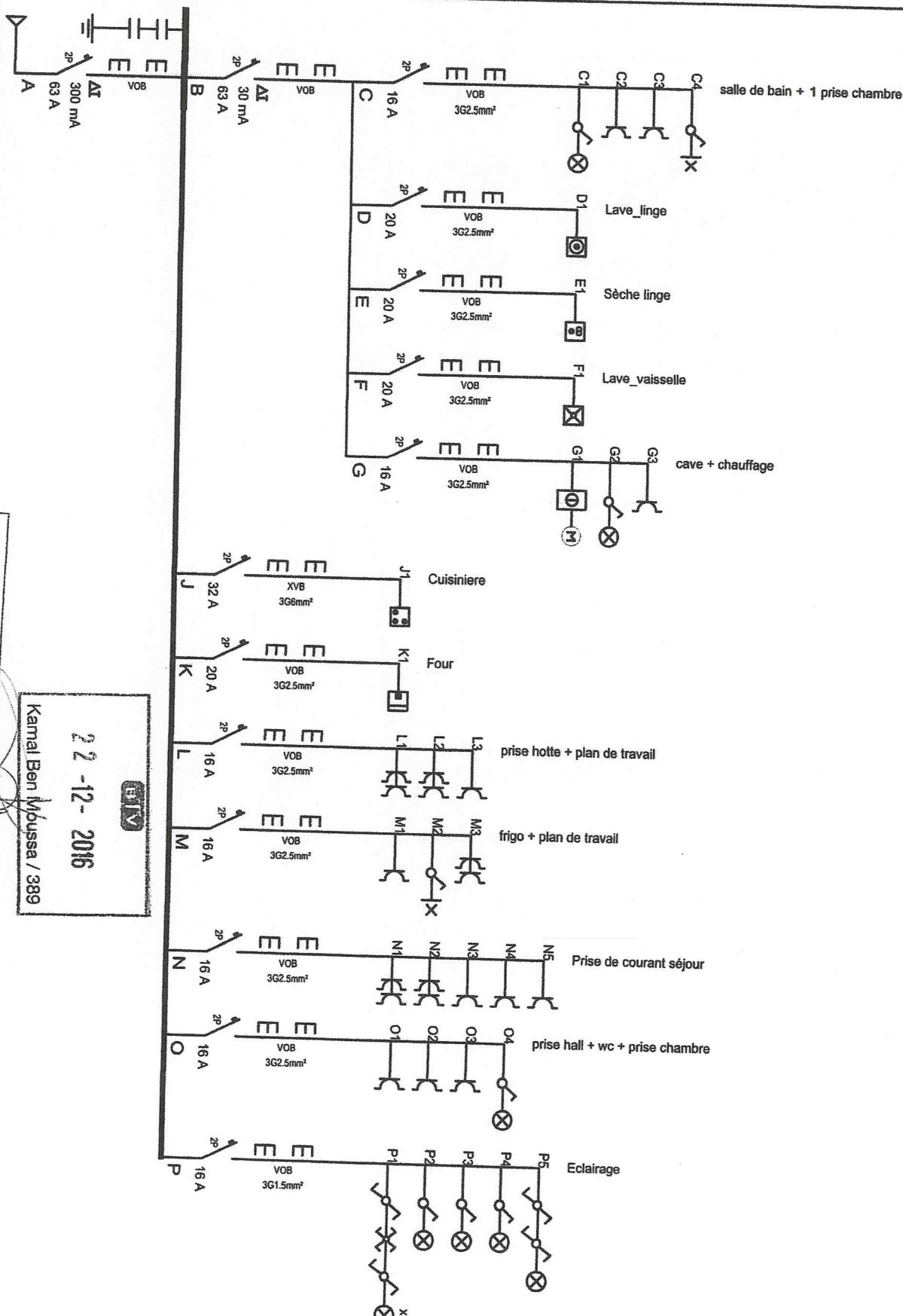
Nom/signature du demandeur  
Pour réception,

FOLIO	DESCRIPTION	DATE
1	armoire	22/10/2013
2	schéma unifilaire	22/10/2013
3	schéma implantation	22/10/2013

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER
Naam/Nom : SCS JMF ELECTRICITE GENERALE BTW/VA : BE 0833 341 549 Datum/Date : 22/10/2013 Handlek/Sign : scs JMF <a href="http://www.jmf-electricite.be/">http://www.jmf-electricite.be/</a>	ORGANIS. : .. Naam/Nom : .. Datum/Date : .. Handlek/Sign : ..	Naam/Nom : .. appartement A13 Straat/Rue : .. Gemeente/Comm : .. 1000 Bruxelles Handlek/Sign : ..

APPARTEMENT A13  
liste plan

2 \* 220V



INSTALLATEUR

Naam/Nom SCS JMF ELECTRICITE GENERALE

BTW/TVA BE 0833 341 549

Datum/Date 22/10/2013

Handlek/Sign sscs JMF http://www.jmf-electricite.be/

KEURING/CONTROLE

ORGANIS. 27 AOUT 2014

Naam/Nom L. LOMBARD

Datum/Date ..

Handlek/Sign ..

WERF/CHANTIER

Naam/Nom appartement A13

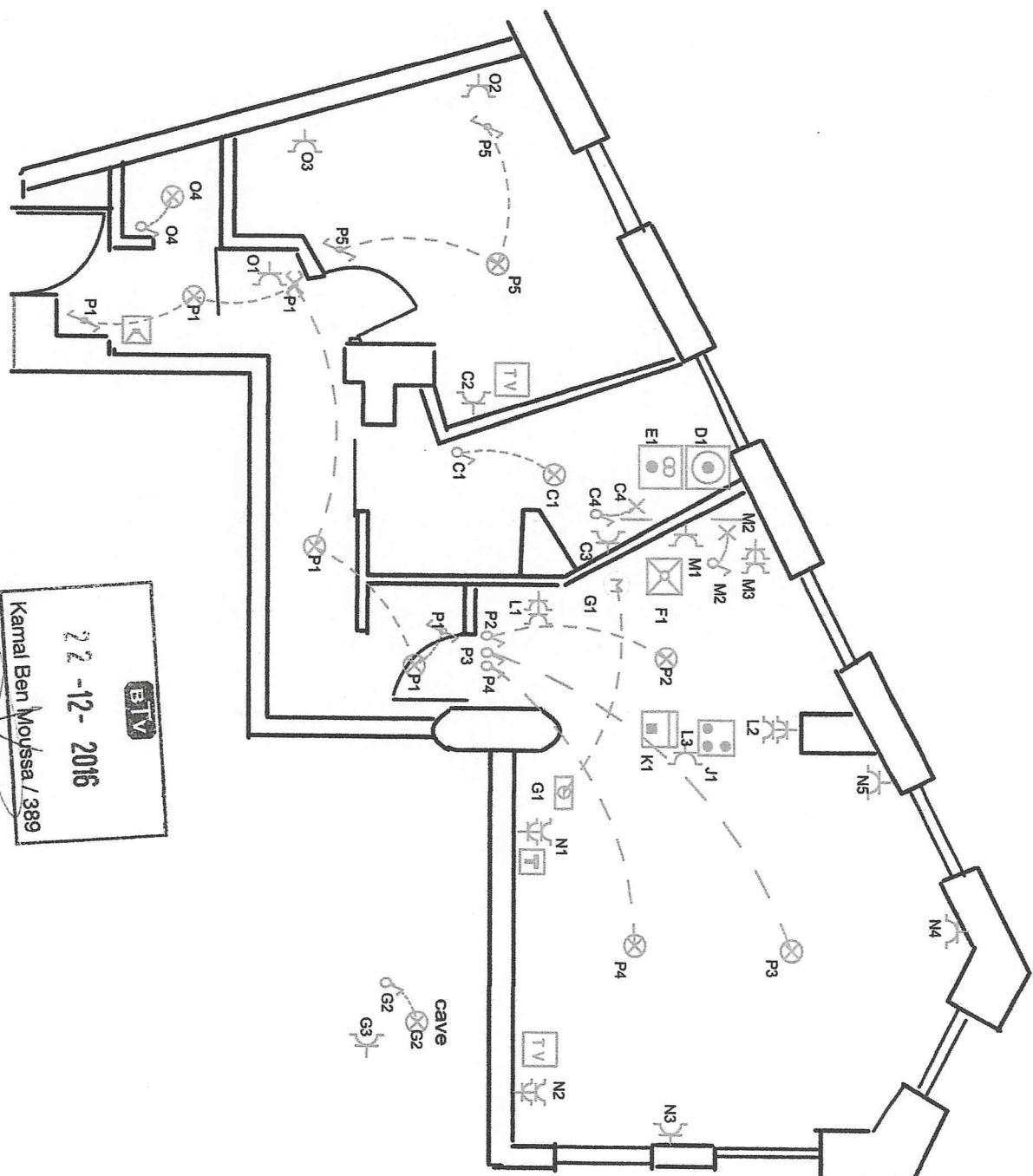
Straat/Rue rue des Pierres 24

Gemeen/Comm 1000 Bruxelles

Handlek/Sign ..

Schéma unifilaire

2 \* 220 V



### INSTALLATEUR

Naam/Nom : SCGS JMF ELECTRICITE GENERALE  
 BTW/TVA : BE 0833 341 549  
 Datum/Date : 22/10/2013  
 Handtekening/Sign : <http://www.jmf-electricite.be/>

### KEURING/CONTROLE

Naam/Nom : L. LOMBARD  
 Datum/Date :  
 Handtekening/Sign :

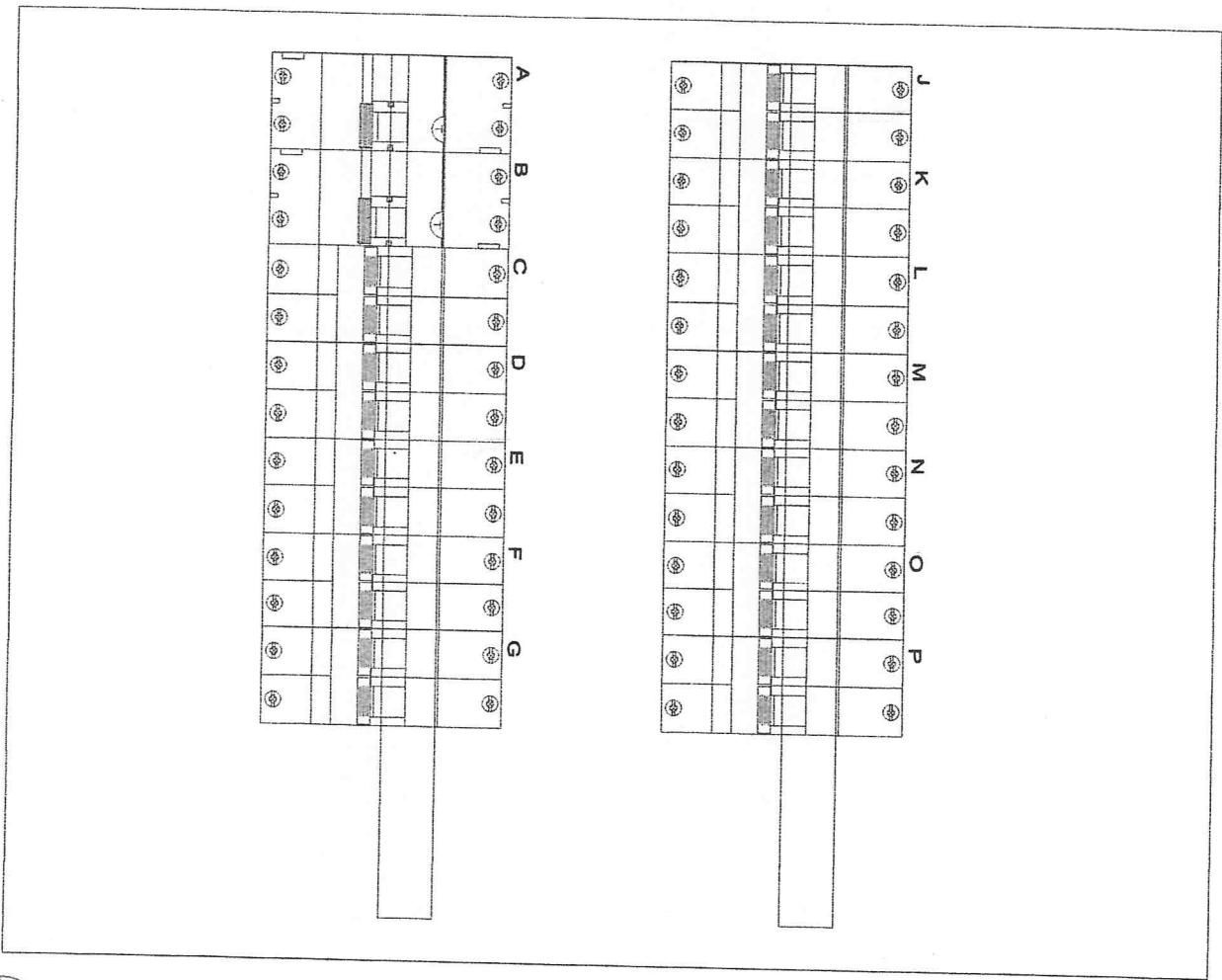
Naam/Nom : Kamal Ben Moussa / 389  
 Straat/Rue : appartement A13  
 Gemeen/Comm : rue des Pierres 24  
 1000 Bruxelles

2 \* 220 V  
 schéma implantation

27 AUG 2016  
 BIV  
 Kamal Ben Moussa / 389

### WERF/CHANTIER

Naam/Nom :  
 Datum/Date :  
 Handtekening/Sign :  
 schéma implantation



logiciel fix-o-cad